



GUIPRONVEL

Ancienne trêve de Milizac, sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. M. Jourdan de la Passardière nous dit que *Guipronvel* est un adoucissement de Guic Ronvel, et que Ronvel ou Rovel est un nom de saint porté par la famille de Kergadiou, comme nous le voyons par les pièces que nous allons citer.

Dans une lettre non datée mais adressée peu après 1781, à Mgr de la Marche, François-Alexandre-Philippe Dubois Descours, marquis de la Maisonfort, expose que « les auteurs de M^{me} de Kergadiou son épouse, sont les seuls fondateurs d'une messe matinale et quotidienne en la trêve de Guipronvel.

« Il est à présumer que cette fondation n'a été faite dans ce lieu pauvre, misérable et très peu peuplé, qu'à défaut de chapelle au château de Tromabian.

« Depuis, feu M. de Kergadiou y a fait construire une chapelle. M. de Réal, chef d'escadre et armées navales, y

habite. Je désirerais qu'on y put dire la messe, et j'augmenterai de 50 livres le bénéfice du desservant si toutefois vous voulez m'accorder que cette messe matinale soit desservie dans ma chapelle. En 1781, M. l'abbé de Penemprat, votre grand vicaire, fit une petite information (à ce sujet) dont il est à même de vous rendre compte. »

Cette information, signée de M. de Penamprat, le 20 Mars 1781, était ainsi conçue :

« M^r le marquis de la Maisonfort, désirant d'assurer une messe basse à perpétuité dans la chapelle de Tromabian, où est enterré M. de Kergadiou, père de madame la marquise de la Maisonfort, avait d'abord projeté de faire transporter la fondation faite par mademoiselle de S^t Rovel pour une messe matinale à Gui-provel, dans la dite chapelle de Tromabian ; il offrait, pour obtenir cette grâce, de placer sur le clergé une somme quelconque pour augmenter l'honoraire de l'aumônier et le porter au taux que fixerait le S^{sr} Evêque.

« Mais après en avoir conféré avec M. le Recteur de Milizac et le Curé de Guiprovel, j'ai vu clairement que ni eux ni le corps politique ne consentiraient jamais à cette translation, sous prétexte : 1^o que c'était éloigner de la messe matinale la majeure partie des paroissiens et tréviens ; 2^o que par arrangement fait depuis nombre d'années, le corps politique avait réuni quelque autre revenu, au temporel de la fondation de la demoiselle de S^t Rovel, qui ne suffisait pas pour l'entretien d'un aumônier.

« En conséquence, M. de la Maisonfort a abandonné ce projet, et en propose un autre que voici :

« Le Curé de Guiprovel m'a avoué que, faute de desservans, il y avait dans sa tréve une chapellenie ou fondation qui ne se desservait pas. Je crois que cette fondation ou plutôt chapellenie est celle de Pierre Manan et

Marie Pen. Ils en ont fondé deux ; l'une, dont le temporel est à Keramblavet et évalué 93 livres de ferme avec charge de deux messes basses par semaine, au mercredi et vendredi. Elle se nomme aussi la chapellenie de Rospaol. L'autre chapellenie, fondée par les mêmes, s'appelle la chapellenie du Goadec ; son temporel est la moitié du lieu de Kerlaziou, et un champ, le tout en ferme 37 livres. La charge spirituelle est une messe basse par semaine au jeudi, une à chant au premier dimanche de l'année, avec recommandation au prône du même jour.

« M. de la Maisonfort offre d'ajouter au temporel de celle de ces deux chapellenies qui reste sans service, une rente de 120 livres sur le clergé, afin d'obtenir une ordonnance de réunion des deux temporels, et de translation du service, à la chapelle de Tromabian, aux dimanches et fêtes, après la grand'messe, quand le château sera habité ; avant, s'il ne l'est pas, et si cela est plus commode pour l'aumônier, dans l'absence des Seigneurs ou locataires du château.

« Il en résultera : 1^o qu'il y aura un prêtre de plus à Milizac, ou à Guiprovel, *ad libitum* ; 2^o que ce prêtre, utile à la paroisse et à la tréve par ses services, le sera encore par une messe de plus qui se dira à Tromabian, c'est à dire sur les confins de Guiprovel et de Coatméal ; 3^o que le bénéfice qui ne se dessert pas sera fidelement desservi à l'intention réunie des fondateurs anciens et nouveaux.

« M. de la Maisonfort désirerait que l'ordonnance porta que ce bénéfice ne put être possédé que par un prêtre résidant à Milizac, ou à Guiprovel, et qu'il serait vacant dès que le titulaire transporterait ailleurs son domicile. De manière que l'ordinaire, au défaut du S^{sr} de Tromabian, présenterait le bénéfice à chaque mutation d'aumônier.

« *Nota.* Le titulaire des deux bénéfices de Pierre Manan et Marie Pen, c'est le F^r Yves Mailloux, curé de Guiprovel, qui, ne desservant pas l'un des deux, doit se prêter à cette réunion et translation utile et profitable à sa trêve.

« Monseigneur est supplié de mander à M. de la Maisonfort s'il entrevoit que cette très édifiante et utile opération est possible.

« Au reste, le corps politique a refusé de donner les instructions sommaires qui auraient servi de base à l'ordonnance ; mais M. le Recteur peut indiquer une assemblée de ce corps pour chercher dans les archives l'acte de fondation du bénéfice sans desserte, afin de procéder clairement. L'énoncé ci-dessus des deux bénéfices de Pierre Manan et Marie Pen, avec les charges spirituelles, suffira pour les guider dans leur recherche.

« Ce 20 Mars 1781. »

« DE PENNAMPRAT.

Au bas de cette pièce, Monseigneur de Léon écrivit :

« Nous sommes disposés à consentir à la réunion de ces deux bénéfices et à la translation de leur desserte dans la chapelle de Tromabian, à la charge : 1^o du consentement des tréviens pour la translation ; 2^o que le revenu de la chapellenie sera augmenté comme on le propose de 120 livres de rente pour le clergé ; 3^o que les charges anciennes subsisteront telles qu'elles doivent subsister à raison de la volonté des fondateurs et de leur produit ; 4^o que ce soit sans préjudice de la messe matinale à Guiprovel, en sorte que la messe ne puisse être dite à Tromabian que par un troisième prêtre à Guiprovel ou un prêtre de Milizac ou d'ailleurs ; 5^o que ce ne soit qu'une simple fondation dont les biens seront touchés et administrés par la fabrique de Guiprovel. »

CURÉS DE LA TRÈVE DE GUIPRONVEL

Yves Mailloux, prêtre depuis 1750, à Guiprovel de 1760 à 1785.

François Loscun, curé depuis 1791.

CHAPELLENIES, VERS 1772

Fondation de D^{lle} Renée de Kergadiou de S^t Rovel ; messe matinale ; titulaire, M. Floc'h.

Chapellenie de Tollan, fondée par dame Françoise de Kerenflech, à charge de trois messes par semaine ; possédée pour un tiers par l'abbé de Kerenflech, recteur de Plourin, pour autre tiers par M. Faudeuil, curé de Lamber et pour l'autre tiers par M. Mailloux, recteur de Guiprovel, sur présentation de M. de Kerenflech.

Chapellenie de Rospart, deux messes par semaine, desservie par M. Mailloux, recteur, sur présentation de l'Evêque de Léon.

RECTEURS DE GUIPRONVEL

En Février 1804, François Loscun, né à Guiclan en 1750, vicaire à Milizac et curé de Guiprovel en 1791 ; recteur provisoire de Guiprovel en 1804, devint recteur du Tréhou, où il mourut le 31 Décembre 1807.

Il fut remplacé à Guiprovel par Tanguy-Marie Mocaër, né à Lanvoy, Hanvec, en 1761. Il prêta serment et fut curé constitutionnel de Ploudiry. Après le Concordat, Mgr André le nomma à Guiprovel, et ce fut vers cette époque, 1805, que, de dépit, il dénonça M. Pierre Colin, de Plou-

dalmézeau, qui était sorti de la citadelle de Saint-Martin de Ré en Avril 1800, comme inquiétant la conscience des acquéreurs de biens nationaux. M. Colin fut exilé par Bonaparte à Rimini, et ne fut rapatrié que sur les instances de Mgr Dombideau, qui le nomma recteur de Tréméven le 1^{er} Février 1808.

Cependant, M. Mocaër, touché enfin de la grâce, adressa à son Evêque l'aveu de sa faute et l'expression de son sincère repentir. Cette humble confession est trop à sa louange pour que nous ne la citions pas ici intégralement.

« Tanguy-Marie Mocaër, ancien curé constitutionnel de Ploudiry, ex-commissaire du gouvernement du dit canton, membre du collège électoral du 1^{er} arrondissement du département du Finistère, et maintenant desservant de Guipronvel, y nommé par M. André, ancien évêque de Quimper et confirmé par le gouvernement,

« Touché de la grâce de Dieu qui ne cesse de m'éclairer de ses lumières et de jeter sur son indigne créature des regards de sa divine miséricorde, je me vois obligé, pressé par les remords de ma conscience, d'informer mon digne et vénéré prélat, Mgr Dombideau de Crouseilles, que, par humeur, orgueil et vivacité, j'ai causé bien injustement de la peine à M. Colin, desservant de La Martyre. J'avoue même que pour le perdre (tant était grande la haine que je lui portais et à tous les prêtres insermentés), j'ai employé des moyens qui n'auraient dû être jamais dans mon esprit et encore moins dans mon cœur, ceux de la malice la plus noire et de la calomnie la plus atroce, étant guidé par un esprit de parti. Cet aveu me coûte beaucoup à faire, mais je le dois à la justice et le crois nécessaire à mon salut, que je regarderais comme désespéré, si je ne faisais cette démarche que m'impose impérieusement la religion de Jésus-Christ pour réparer autant qu'il est en moi, mes

torts envers l'innocence opprimée. Je le fais de grand cœur et je n'hésite pas à demander bien sincèrement pardon à Dieu, à mon Evêque, à mes confrères, à toutes les âmes que j'ai scandalisées, surtout à M. Colin, que je voudrais rappeler.... dans la place qu'il occupait, dussé-je même souffrir pour lui, l'exil injuste auquel il a été condamné, parce que je me crois l'auteur principal de ses maux.

« A Guipronvel, ce 8 Novembre 1803. »

M. Mocaër devint, en 1806, recteur de Saint-Pabu, où il mourut le 26 Mai 1811.

1806-1807. M. Le Gall.

A sa mort, Octobre 1807, Guipronvel demeura quelques années sans pasteur, malgré les pressantes sollicitations des paroissiens et de leur maire, M. Prigent. « Notre église est toute neuve, disait-il (elle datait de 1723), et nous possédons la plus belle cloche du canton. » Il ajoutait qu'on pourrait faire une excellente paroisse à Guipronvel en y annexant Coat-Méal et Tréouergat.

Ce qui manquait, c'était un presbytère convenable; on promit d'y pourvoir et, en 1812, Monseigneur nomma recteur de Guipronvel M. Olivier Quéré, qui gouverna la paroisse jusqu'à sa mort, en 1829; ce fut par ses soins que Guipronvel fut enfin érigé en succursale, par ordonnance royale du 5 Mars 1826.

1829-1836. Jean-François Troniou, de Guipavas.

1836-1844. Jean-Louis Masson, de Morlaix.

1844-1846. Jean-François Plantec, de Saint-Pol de Léon.

1846-1852. Yves-Marie Pouliquen, de Guiclan.

1852-1879. Pierre-Marie Kerné, de Sainte-Sève.

1879-1881. Jean-Marie Gélébart, de Lampaul-Ploudal-mézeau.

1881-1888. Pierre-Marie Creignou, de Plouvorn.

296

GUIPRONVEL

1888-1897. Gabriel-Louis Hunault, de Plouarzel.

1897-1903. Yves-Marie Calvez.

1903. Jean-Marie Kerbrat.

MAISONS NOBLES

Kergadiou, S^r de Trémabian : *fascé ondé d'argent et d'azur au franc canton d'hermines ; devise : De bien en mieux.*

Fondue en Dubois, S^r de la Maisonfort, et de Tromabian : *d'argent à 5 coquilles de gueules en orle.*

